

Maison des Femmes Santé — d'Angoulême —



Ici, chaque visage compte,
chaque histoire a sa place

LE TERRITOIRE DE LA CHARENTE

Caractéristiques du territoire

La Charente compte 354 586 habitants au 1er janvier 2015, soit 6,0 % de la population régionale. C'est le 4e département le moins peuplé après la Creuse, la Corrèze et le Lot-et-Garonne. La densité de population est plus faible qu'en moyenne : 59 habitants/km² contre 69 en ALPC. Par ailleurs, la population est moins concentrée sur le territoire : 68,8 % des Charentais vivent dans une aire urbaine contre 77,3 % des habitants de l'ALPC.

Avec une progression du nombre d'habitants de 0,1 % par an, le dynamisme démographique de la Charente reste mesuré.

L'économie charentaise est marquée par la proportion d'emplois industriels la plus forte des départements de la région, soit un emploi salarié sur cinq. L'industrie est portée par des secteurs historiques qui concentrent les principaux établissements employeurs. Moins présent qu'en moyenne dans la région, le secteur tertiaire rassemble sept emplois sur dix. La viticulture, liée à la production du Cognac et du pineau soutient l'activité agricole et les exportations.

La Charente enregistre un taux de chômage parmi les plus élevés et un niveau de vie parmi les plus faibles de la région,

Caractéristiques de la population

Avec une moyenne d'âge de 44,0 ans, la Charente occupe une position médiane au sein des départements de l'ALPC mais reste plus âgée que la région (42,9 ans). La structure par âge de la population confirme ce constat : la part des moins de 20 ans est plus faible qu'au niveau régional (21,4 % contre 22,2 %) et celle des plus de 60 ans plus élevée (30,6 % contre 29,0 %).

La Charente compte 137 700 emplois au 31 décembre 2013, soit 5,9 % de l'emploi de la région. Comme en ALPC, 87 % des emplois sont des emplois salariés. L'industrie emploie 20,1 % des effectifs salariés charentais : cette part est la plus élevée des départements de la région et de 7 points supérieure à la moyenne régionale.

Avec 10,2 % de sa population active à la recherche d'un emploi en 2014, la Charente affiche le 3e taux de chômage le plus élevé des douze départements de la région derrière la Dordogne et la Charente-Maritime.

Focus sur les violences intrafamiliales

L'observatoire des violences sexistes et sexuelles de la région Nouvelle Aquitaine a publié le 25 novembre 2022 à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre toutes les violences faites aux femmes, les chiffres des violences sexuelles et sexistes par département.

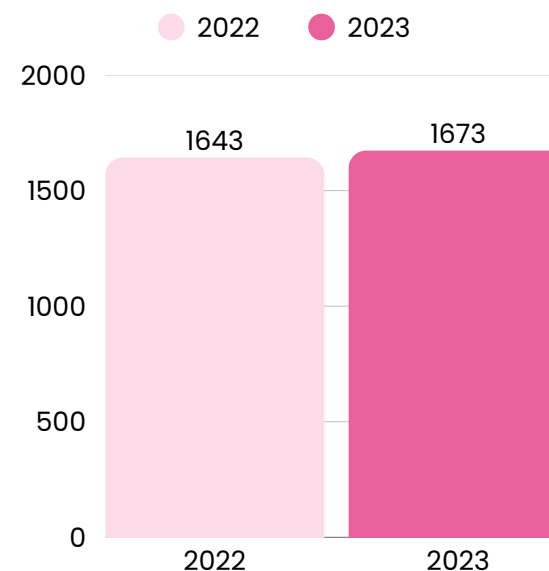
	Victimes d'homicides, tentatives d'homicides ou coups et	Violences physiques, coups et blessures volontaires	Viols et violences sexuelles	Violences psychologiques, menaces et chantages
2022	4	583	52	179

LE TERRITOIRE DE LA CHARENTE

En Charente, les chiffres de la délinquance ont augmenté de 11% entre 2022 et 2023, pour les atteintes volontaires à l'intégrité physiques des personnes avec 4132 victimes.

Significativement, les services des forces de sécurité intérieure témoignent de 556 violences sexuelles (viols, harcèlements et autres agressions) ce qui représente 14,6% d'augmentation entre 2022 et 2023.

En ce qui concerne les violences intrafamiliales, elles passent de 1643 victimes en 2022 à 1673 en 2023.



Une attention particulière est portée au mineurs victimes avec plus de 834 signalements adressés au Parquet en 2023 (contre 676 en 2022) pour une suspicion d'infraction pénale commise au préjudice avec 507 signalements « civils » enregistrés en 2023 (462 en 2022).

La protection des mineurs victimes, y compris dans la sphère intrafamiliale, a concentré une part importante de l'activité du Parquet d'Angoulême, tant sur le plan des enquêtes judiciaires que sur celui des partenariats, notamment avec les services de la Protection de l'Enfance du Conseil départemental ainsi que ceux de l'Éducation Nationale.

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DES MAISONS DES FEMMES SANTÉ

Cadre légal

Le cadre réglementaire est issu de la NOTE D'INFORMATION N° DGOS/P3/2024/103 du 5 juillet 2024 relative à l'actualisation du cahier des charges des dispositifs sanitaires dédiés à la prise en charge des femmes victimes de violences, également dénommés « Maisons des Femmes Santé »

Objectif

Le Plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027 souhaite conforter cette dynamique, en fixant l'objectif de doter chaque département d'un tel dispositif d'ici 2025 et de rendre possible, sur chaque site, le dépôt de plainte.

État des lieux

Selon le cahier des charges, Les violences faites aux femmes représentent un enjeu important de société et de santé publique : on estime que 220 000 femmes âgées de 18 à 75 ans sont, chaque année en France confrontées à une situation de violence « au sein du ménage » tandis que plus de 450 000 femmes sont victimes de violences « hors ménage » et que 125 000 femmes adultes (en France) ont subi des mutilations sexuelles.

Programme

Les retentissements des violences ainsi subies sur la santé des femmes sont multiples, physique, psychique et comportemental nécessitant des soins adaptés et pluriels, complétant les autres approches requises pour proposer un accompagnement global de ces femmes pour améliorer la réponse à ces besoins de soins, un programme national de déploiement de dispositifs sanitaires spécialisés et dédiés à la prise en charge des femmes victimes, adossés à des établissements de santé tout en intervenant en lien avec la diversité des acteurs et partenaires du champ des violences faites aux femmes, a été mis en œuvre dès 2020, en application du Grenelle des violences faites aux femmes de novembre 2019 et de l'instruction n° DGOS/R3/2020/201 du 18 novembre 2020 relative au renforcement de la prise en charge des femmes victimes de violences sur le territoire, et conforté par le Plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027. L'objectif est d'assurer aux femmes victimes de violences, quels que soient le ou les types de violences subies (physiques, psychologiques, sexuelles, prostitutionnelles, conjugales...), un accès à des soins.

MISSIONS DE LA MAISON DES FEMMES SANTÉ DU CH ANGOULÊME

**Équipe pluri
professionnelle**
rattachée au pôle Missions
de Service Public (MSP).
Psychologue, sage-
femme, assistante sociale,
référént médical
coordonnateur, assistante
médico-administrative,
infirmier

1. Assurer la prise en charge sanitaire somatique et psychique des femmes victimes



Accueillir et accompagner
toutes les femmes victimes sur
un site unique ou délocalisé



Évaluer les besoins médico-
psycho-sociaux de la victime



Proposer un parcours personnalisé de soin à la victime en orientant vers :

- Les services d'urgence
- En coordonnant, la prise en charge sanitaire via l'accès au plateau technique du CH Angoulême, des centres Hospitaliers de territoire GHT et autres, centres de santé départementaux et les CPTS et associant les partenaires santé autres: kinésithérapie dentistes, ...
- En coordonnant, la prise en charge sociale, juridique et judiciaire avec les différents partenaires du territoire
- En alternant suivi individuel et ateliers collectifs afin de développer la confiance et l'estime de soi pour débiter un processus de reconstruction

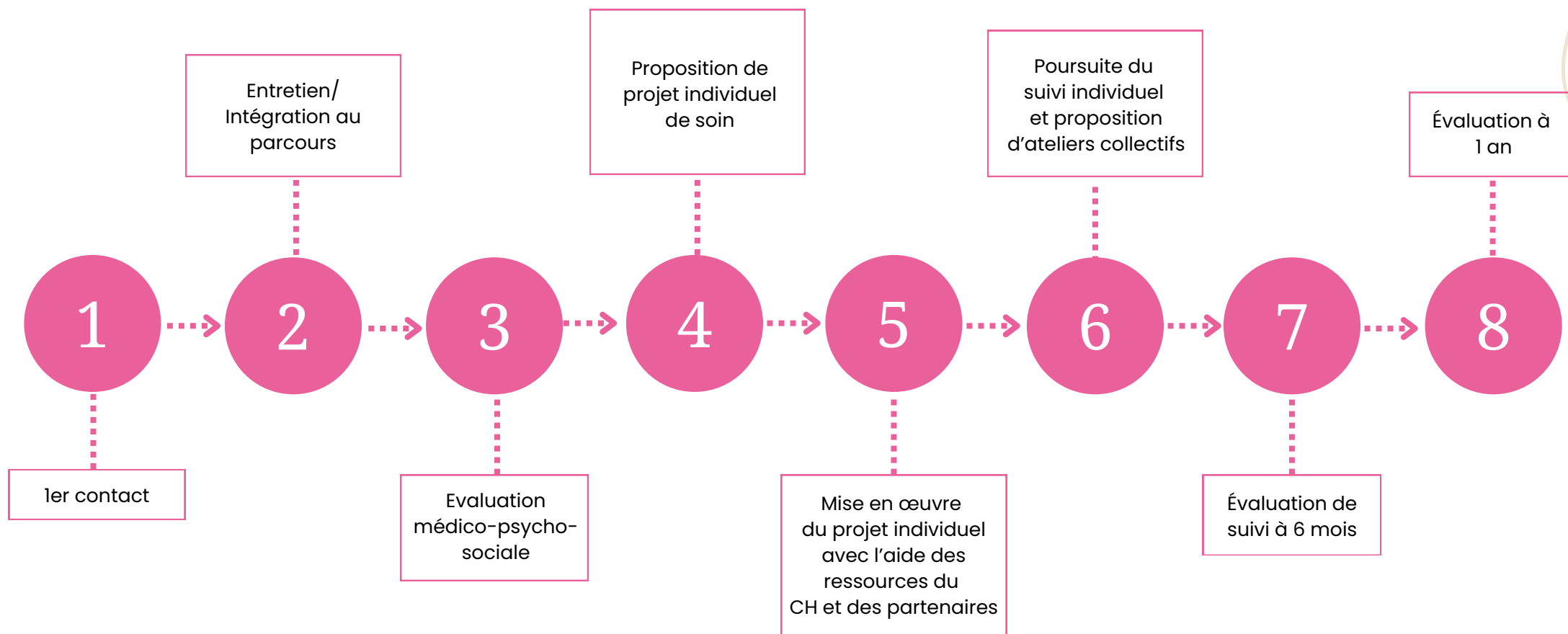
2. Animer et soutenir les professionnels de santé du territoire par la formation / information aux repérages et prise en charge



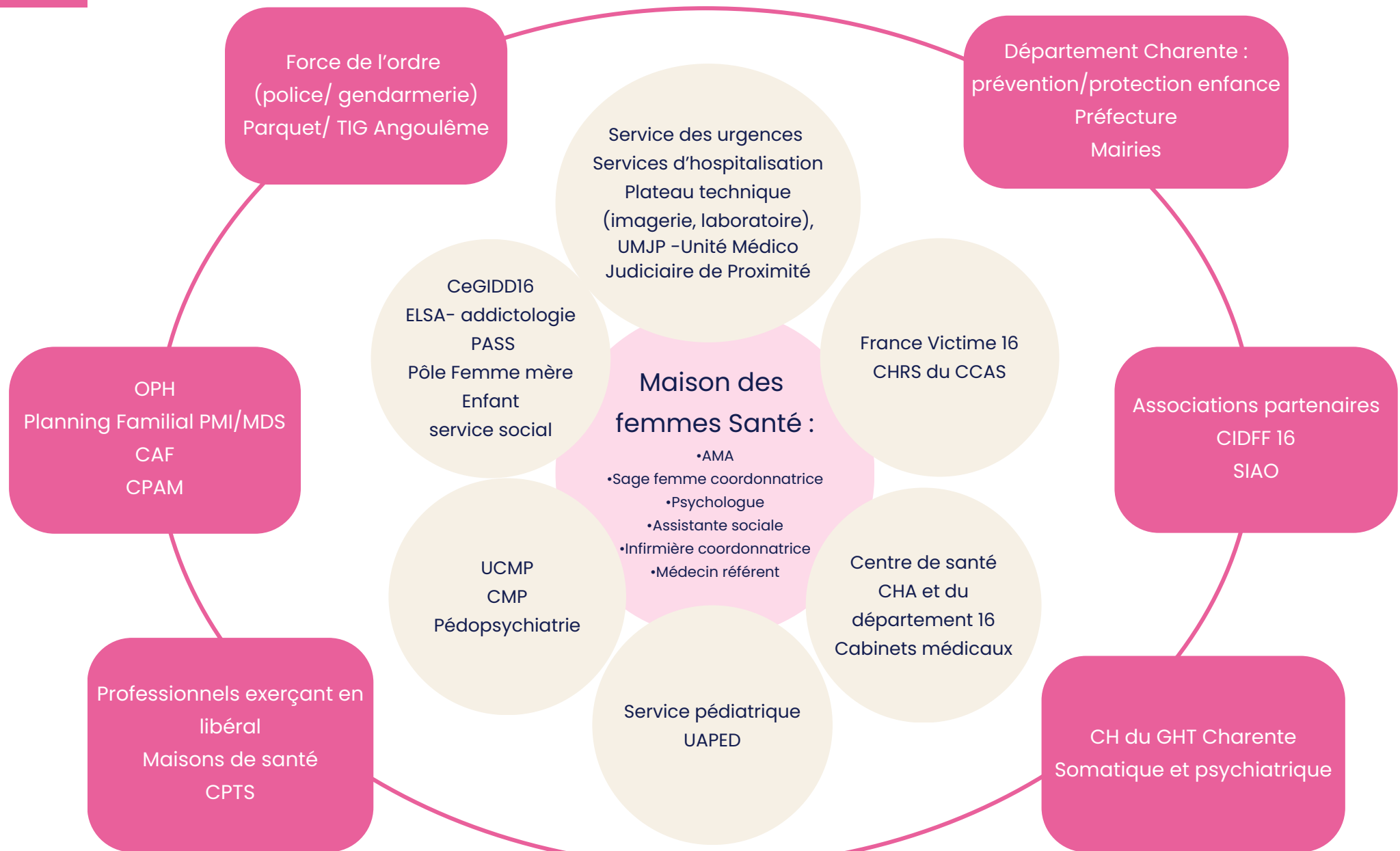
Mener des actions de prévention/ participer aux instances/ animer un réseau de partenaires autour de la prise en charge des femmes victimes

3. Organiser le dépôt de plainte afin de faciliter les démarches des femmes victimes

PARCOURS PERSONNALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ À LA MAISON DES FEMMES SANTÉ DU CH ANGOULÊME



LES DIFFÉRENTS PARTENAIRES DU PARCOURS DE SOIN



ORGANISATION DE LA MAISON DES FEMMES SANTÉ (MDFS)

Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 17h, sur rendez-vous ou sans rendez-vous

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	MdFS UMJP	Réunion d'équipes/ STAFF Synthèse du we écoulé Programmation de la semaine	HDJ Évaluation clinique, psychologique et sociale	1er accueil rdv de suivi	HDJ Évaluation clinique, psychologique et sociale	Réunion d'équipes/ STAFF Bilan de la semaine
	MdFS	1er accueil rdv de suivi	1er accueil rdv de suivi	1er accueil rdv de suivi	Travail de synthèse et de coordination	1er accueil rdv de suivi
Après- midi	MdFS	Actions « aller vers » Formation/information (CH et/ou extérieur)	Ateliers- Groupe de parole	1er accueil rdv de suivi	Ateliers- Groupe de parole Parentalité	1er accueil rdv de suivi
	MdFS UMJP	Temps de coordination d'équipes	Ateliers- Groupe de parole	1er accueil rdv de suivi	1er accueil rdv de suivi	Temps de coordination d'équipes

SE RENDRE À L'HÔPITAL

En bus

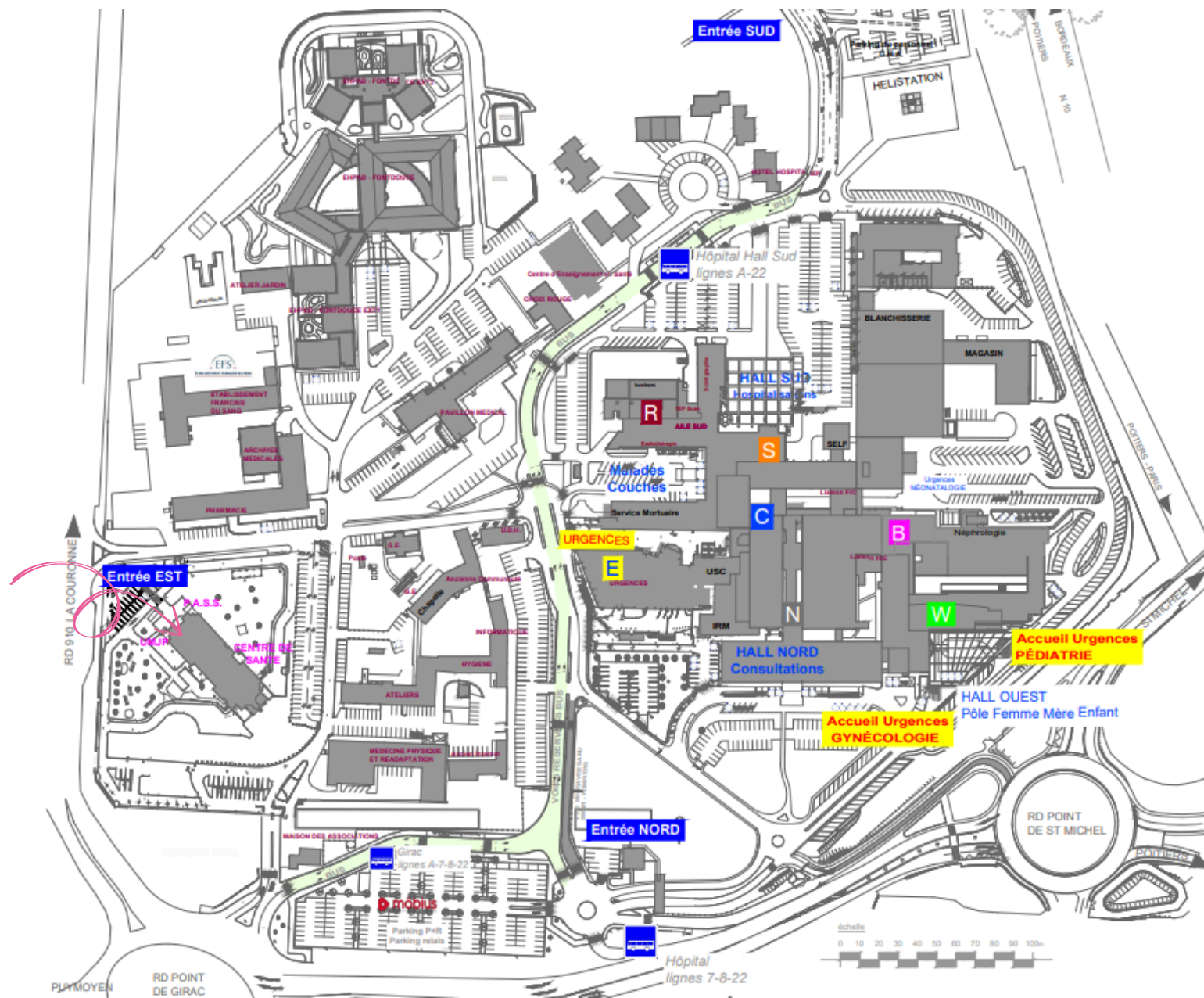
- Lignes A et 22 : arrêts : Girac (parking P+r) ou Hôpital Hall Sud / Accessibilité de plain-pied
- Lignes 7-8 et 22 arrêt : Hôpital (entrée Nord)

En vélo

- des emplacements vélos sont à disposition dans l'enceinte de l'hôpital



- Entrée EST du CH Angoulême





Contact secrétariat



du lundi au vendredi



de 9h à 17h



05 45 24 68 58



secretariat.mdfs@ch-angouleme.fr